

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE94

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 12, substituer au mot :

« dispositif »

le mot :

« chapitre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 20 et à la première phrase de l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.